



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ;  Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ;  M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ;  M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ;  M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ;  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ;  M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ;  M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ;  M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ;  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

### Objet : Vote des taux des taxes additionnelles pour l'année 2011.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que la suppression de la taxe professionnelle est assortie d'une réforme du financement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Clermontais, qui percevait depuis 2009 une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages, doit tenir compte du nouveau partage de la fiscalité. En conséquence, les taux de référence à retenir sont les suivants :

- Le taux de taxe d'habitation (TH) est le taux voté en 2010 par la Communauté auquel s'ajoute le taux voté par le Conseil général de l'Hérault en 2010, corrigé d'un coefficient correspondant au transfert des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat. Le taux de référence de taxe d'habitation, proposé par les services fiscaux, est ainsi de 12,95 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est inchangé par rapport à 2010, ce taux résultant de la fiscalité additionnelle de la Communauté. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 3,95 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TBNB) est le taux voté en 2010 par la Communauté corrigé d'un coefficient correspondant au transfert des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat. Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, proposé par les services fiscaux, est ainsi de 17,25 %.

Monsieur LACROIX propose, après avis favorable de la commission des finances du 20 avril 2011, de maintenir les taux proposés par les services fiscaux comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12,95 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 3,95 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 17,25 %

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

#### **A LA MAJORITÉ**

**APPROUVE** le maintien des taux proposés par les services fiscaux comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12,95 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 3,95 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 17,25 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.